

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 16 JUIN 2020**

**Date convocation :** 6 JUIN 2020

**Date affichage :** 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à 20 h 30, le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Germain MONTAIGNE, Maire.

**PRÉSENTS** : Mrs MONTAIGNE Germain, OPSOMER Denis, LEGRAND Serge, BOURGEOIS Paul-Emile, CAZIN Grégory, LEJEUNE Jean-Claude, Mmes ROUSSEL Régine, MONTAIGNE Céline TOUSSAINT Sophie, DENEUX Marie-France, PIQUET Frédéric, DUEZ Franck,

**ABSENTS**: CHARLOT Vincent et FOURNIER Clément

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

### **Approbation du PV du conseil municipal du 28 février 2020**

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé sans remarque.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération taux d'imposition 2020 (État 1259)
- Déclaration préalable de travaux TDF
- Tenue bureau de vote 2<sup>e</sup> tour élection
- Information dossier QUENEHEN-DEMORSY
- Distribution masques
- Questions diverses

### **Délibération taux d'imposition 2020 (État 1259)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des taxes à leur niveau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

**→ FIXER les taux d'imposition à percevoir au titre de l'année 2020 à :**

- **Taxe foncière bâtie ..... 2.24 %**
- **Taxe foncière non bâtie ..... 5.20 %**
- **CFE ..... 8.15 %**

### **Déclaration préalable de travaux TDF**

Monsieur le Maire expose avoir reçu de TDF une déclaration préalable de travaux puis une lettre de retrait par lettre recommandée.

### **Information dossier QUENEHEN-DEMORSY**

Une ordonnance a été rendue le 27 avril 2020 par le Tribunal ordonnant à Monsieur DEMORSY et Madame QUENEHEN de libérer le logement dans le délai de six mois à compter de la signification de l'ordonnance.

La cour d'appel d'Amiens nous a adressé un avis de déclaration d'appel par les locataires.

**Tenue bureau de vote** : le tableau est établi.

### **Distribution masques :**

Les masques lavables de la Région sont gardés pour les élections.

Les masques de la communauté de communes seront à la disposition des habitants à la mairie.

### **Questions diverses**

- feu d'artifice : a été payé l'année dernière. Il peut être utilisé cette année.

- le MRJC prévoit un camp d'ado près de l'église du 12 au 19 août et demande à utiliser l'électricité à l'église et l'eau au cimetière. C'est d'accord.

- PLUi – la compétence est transférée aux communes le 20 mai 2020.

- réouverture école – la reprise n'a pas été simple par rapport au protocole sanitaire, à la distanciation.